

# **APPEL DE CANDIDATURES**

## **CHAIRE EN NANOBIPHOTONIQUE de l'INRS**

### **Centre Armand-Frappier Santé Biotechnologie (AFSB)**

### **Centre Énergie Matériaux Télécommunications (EMT)**

Affichage à l'interne : 25 janvier 2024 au 3 avril 2024

L'Institut national de la recherche scientifique (INRS) lance un appel de candidatures pour la création d'une chaire en codirection en nanobiophotonique. Selon la [Politique relative aux chaires de recherche de l'INRS](#), il s'agit d'une chaire philanthropique de l'INRS financée par une source de fonds provenant de la Fondation de l'INRS.

La nanobiophotonique vise l'étude de l'interaction entre la matière et le vivant à l'échelle nanométrique, et se retrouve au croisement d'une multitude de disciplines telles que la physique, l'ingénierie, la chimie, la biochimie, la médecine, etc. Domaine transdisciplinaire, elle vise tout autant l'application de la photonique et de l'optique pour étudier les phénomènes du vivant, que l'application des connaissances issues du vivant pour développer de nouvelles voies en optique et photonique. Ses applications couvrent des secteurs diversifiés tels que la santé, l'environnement, l'agroalimentaire et les nanomatériaux.

Découlant d'une décision prise en avril 2023 par le Comité de qualification de l'INRS concernant l'utilisation des produits du fonds de dotation dit « GSK », la chaire en nanobiophotonique vise à établir et renforcer les liens entre les centres EMT et AFSB en établissant une chaire en codirection selon les modalités suivantes :

- deux cotitulaires (une personne venant du centre EMT et une personne du centre AFSB) doivent développer un programme de recherche conjoint avec des expertises complémentaires;
- chaque cotitulaire recevra un montant annuel de 50 000 \$ chacun pendant 5 ans;
- 70% des sommes octroyées devront servir à recruter de nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes;
- les deux cotitulaires ne seront pas renouvelés automatiquement;
- les travaux de la chaire doivent contribuer à développer le secteur des sciences nanobiophotoniques sur le campus de l'INRS à Laval.

### **Admissibilité des personnes candidates**

Seules les personnes actuellement membres du corps professoral salarié en poste régulier à l'INRS au Centre EMT et au Centre AFSB peuvent poser leur cocandidature.

Les deux personnes candidates doivent être considérées comme des experts ou expertes dans leur domaine respectif et devront faire la démonstration de l'apport projeté du programme conjoint proposé pour l'INRS, y compris pour les centres AFSB et EMT.

La chaire peut être cumulée avec des subventions salariales provinciales ou fédérales compétitives (par exemple une bourse Steacie du CRSNG, des subventions salariales du FRQS ou des IRSC), à l'exception des chaires de recherche du Canada et de toute autre chaire basée sur un octroi institutionnel (à l'exception d'une contribution philanthropique additionnelle).

## Énoncé en matière d'équité, de diversité et d'inclusion

L'INRS et la Fondation de l'INRS reconnaissent le caractère essentiel de l'apport des femmes et personnes de minorités de genre, des personnes racisées, des Autochtones et des personnes en situation de handicap dans la poursuite de sa mission. Ils sont conscients que ces groupes de personnes sont plus susceptibles d'être victimes de discrimination en matière de recrutement, de sélection et de nomination, ainsi que pour toute autre activité de recherche au sein de son établissement.

L'INRS demande à son comité d'évaluation de tenir compte des interruptions de carrière et des circonstances spéciales lors de l'évaluation des candidatures. Les personnes candidates sont donc invitées à expliquer, dans la section appropriée du CV commun canadien (type CRSNG), comment toute situation personnelle particulière a affecté leur dossier de réalisations afin de permettre, le cas échéant, une évaluation juste de leur productivité de recherche.

De plus, l'INRS s'assurera d'offrir aux personnes candidates des mesures d'adaptation pour répondre à leurs besoins, le cas échéant. Il invite ainsi toute personne candidate nécessitant des mesures d'adaptation (déficience auditive, mobilité restreinte, etc.) à énoncer clairement ses besoins pour qu'il puisse en tenir compte et y donner suite. Dans ce contexte, un membre de l'équipe Équité, diversité et inclusion de l'INRS ([edi@inrs.ca](mailto:edi@inrs.ca)) fera le suivi approprié pour répondre aux attentes de la personne candidate.

## Comment postuler ?

Le processus de dépôt de candidature comporte deux étapes : 1- dépôt d'une expression d'intérêt; 2- dépôt du dossier de candidature.

### 1. Dépôt d'une expression d'intérêt

Cette étape d'ordre administratif est **obligatoire** et sert à aider à la constitution du comité d'évaluation des dossiers de candidature.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir une expression d'intérêt par courriel au plus tard le **22 février 2024, 16 h (HNE), en joignant le formulaire d'expression d'intérêt dûment complété.**

L'expression d'intérêt doit comprendre :

- le nom des deux personnes cocandidates (une pour AFSB, une pour EMT);
- le titre de la chaire proposée;
- la langue de la demande complète;
- un résumé de 200 mots au plus décrivant les objectifs du programme conjoint de recherche proposé;
- une liste de suggestions de dix expertes et experts pour les évaluatrices et évaluateurs externes **qui ne sont pas en [conflit d'intérêts](#)** avec les personnes cocandidates;
- une liste d'évaluatrices ou d'évaluateurs à exclure, le cas échéant;
- une version à jour (datant au plus de six mois précédant la date limite du concours) du CV commun canadien (CVC), de type CRSNG (en format PDF) pour chaque personne cocandidate.

## 2. Dépôt du dossier de candidature

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur candidature par courriel au plus tard le **3 avril 2024 avant 16 h (HAE), en joignant le formulaire de dossier de candidature dûment complété.**

Les candidatures déposées après la date et l'heure limites ainsi que celles qui ne respectent pas les normes prescrites seront rejetées.

Le dossier à soumettre doit comprendre :

- le nom des deux personnes cocandidates (une pour AFSB, une pour EMT);
- le titre de la chaire proposée;
- un résumé décrivant les objectifs du programme de recherche proposé (maximum 200 mots);
- un résumé destiné au grand public (maximum 200 mots);
- une description du programme de recherche conjoint proposé (maximum trois pages);
- une démonstration du leadership et de la complémentarité de l'expertise des personnes cocandidates (maximum une page);
- une description des effets structurants pour développer la nanobiophotonique sur le campus de l'INRS à Laval (valeur ajoutée, synergie, interdisciplinarité, etc.) (maximum une page);
- un aperçu des défis liés à l'équité, la diversité et l'inclusion dans l'équipe / le domaine de recherche et des mesures qui seront prises pour les surmonter (minimum de trois mesures; maximum une page);
- une liste de références (maximum une page);
- une liste des contributions les plus importantes de chaque personne cocandidate (maximum 9 000 caractères, incluant les espaces, pour chacune);
- une version à jour (datant au plus de six mois précédant la date limite du concours) du CV commun canadien (CVC), de type CRSNG (en format PDF) pour chaque personne cocandidate.

**Les formulaires à compléter pour l'expression d'intérêt et le dossier de candidature peuvent être téléchargés en utilisant ce lien : [Service à la recherche | Directions et services | INRS.](#)**

## Évaluation

Un comité d'évaluation multidisciplinaire présidé par la Directrice scientifique par intérim (non votante) (ou son représentant ou sa représentante) et composé d'un membre du corps professoral provenant du centre AFSB ou du centre EMT (excluant les personnes à la Direction de ces deux centres), d'un membre du corps professoral du centre ETE ou du centre UCS et d'au moins deux expertes ou experts externes examinera les dossiers et fera une recommandation à la Direction scientifique concernant la candidature jugée la meilleure.

Les critères d'évaluation sont :

- Leadership et complémentarité des personnes cocandidates (25%)
  - Être une experte ou un expert reconnu à l'échelle internationale dont les réalisations ont eu un impact marqué dans son domaine : formation, compétences et expérience, diffusion scientifique (importance, créativité et incidence des contributions avérées ou éventuelles au domaine de recherche proposé et à d'autres domaines);
  - Démontrer la complémentarité de l'expertise des deux personnes cocandidates pour mener à bien le programme de recherche conjoint.
- Qualité du programme de recherche conjoint (25%)
  - Proposer un programme de recherche conjoint original, novateur et de la plus haute qualité : originalité scientifique, clarté et portée des objectifs, méthodologie et faisabilité, valeur ajoutée, retombées et/ou potentiel d'innovation des travaux proposés.
- Formation et encadrement (25%);
  - Savoir très bien recruter et superviser des étudiantes et étudiants de cycles supérieurs et des chercheurs postdoctoraux en tenant compte des différentes pratiques en vigueur dans son domaine ou sa discipline;
  - Démontrer la valeur ajoutée du programme de recherche conjoint proposé pour le recrutement et la formation de nouveaux membres étudiants;
  - Montrer la prise en compte des aspects d'équité, diversité et inclusion, (défis rencontrés dans l'équipe/domaine et mesures pour les surmonter).
- Effets structurants pour développer la nanobiophotonique sur le campus de l'INRS à Laval (25%)
  - Démontrer clairement la valeur ajoutée de la chaire proposée, l'intégration et la synergie du programme de recherche et de formation dans une perspective interdisciplinaire pour développer et/ou renforcer la recherche intercentre;
  - Démontrer comment la chaire proposée permettra de développer le secteur de la nanobiophotonique sur le campus de l'INRS à Laval avec des experts reconnus internationalement et dont le potentiel pourrait se traduire par des percées significatives en recherche contribuant à développer ce pôle d'excellence à l'INRS;
  - Démontrer clairement le lien avec les [programmes scientifiques](#) des centres AFSB et EMT et avec le [plan stratégique de recherche](#) de l'INRS;
  - Décrire les retombées attendues pour la société et le développement du Québec.

## Échéancier

La nomination des cotitulaires de la chaire sera faite par la Commission des études et de la recherche de l'INRS. La décision sera rendue le 19 juin 2024.

## **Modalités de financement**

### **Lettre d'entente avec conditions d'octroi**

Une lettre d'entente précisant les conditions d'octroi sera signée entre la Fondation de l'INRS, l'INRS et les cotitulaires de la chaire qui auront été retenus, avant que les travaux de la chaire puissent débuter.

Le début du financement est prévu au 1<sup>er</sup> septembre 2024. Le financement de la chaire est accordé pour une période maximale de cinq ans, non renouvelable. Le financement sera versé annuellement à la date anniversaire du début du projet, conformément aux modalités de la lettre d'entente.

Un minimum de 70% des sommes octroyées devront servir à recruter de nouveaux étudiants et nouvelles étudiantes. On s'attend à ce que le financement restant soit aussi utilisé pour soutenir les étudiants et étudiantes [i.e. matériel et fournitures pour leurs travaux, diffusion de leurs résultats (conférence, publication), etc.].

### **Rapport d'avancement**

Les cotitulaires de la chaire sont tenus de transmettre à la Fondation de l'INRS un rapport annuel qui permettra à cette dernière de documenter l'impact de l'appui financier offert pendant la durée de la chaire.

Advenant que les cotitulaires ne soumettent pas le rapport dans les délais prescrits dans la lettre d'entente, la Fondation pourrait décider de suspendre le financement tant que cette condition n'est pas remplie.

### **Mention de l'appui de la Fondation de l'INRS**

Les cotitulaires devront faire mention du soutien de la Fondation de l'INRS à la Chaire en nanobiophotonique de l'INRS dans tout rapport, article ou communication en lien avec les travaux de recherche du programme de chaire. Dans un esprit philanthropique, les personnes cotitulaires consentent à participer aux activités de communication de la Fondation de l'INRS visant à reconnaître les scientifiques pour leurs réalisations et les donatrices et donateurs pour leur générosité et leur engagement à appuyer la communauté de l'INRS.

Veuillez transmettre votre expression d'intérêt et votre dossier complet de candidature à l'attention de :

### **Madame Nathalie Gendron**

Directrice du Service à la recherche  
Institut national de la recherche scientifique  
490, rue de la Couronne  
Québec (Québec) G1K 9A9  
[servicealarecherche@inrs.ca](mailto:servicealarecherche@inrs.ca)